

PROVINCE DE LUXEMBOURG : ASSEMBLEE PROVINCIALE

NEUFCHATEAU - Salle de la Cinse (Marché couvert) **Vendredi 18 mai 2007 – 19h30**

Présents pour le CP : Albert Marie-Hélène, Ducornez Jean, Englebert Robert, Fivet Jean-Marie, Groos Paul, Henin Luc, Léonard Francis, Schmit Armand... excusé : Reynolds Bernard

Présents pour le CDA : Delchef Jean-Pierre, Lopez Lucien, Ringlet Jacques et Thiry Michel

Présents pour les parlementaires : Didier José

Présents pour le CPD : Bresmal Bernadette, Hardenne Christian et Maréchal Guy.

■ Vérifications des pouvoirs

Majorité simple : approbation des comptes, rapport des commissions, vote de personnes, ...

Majorité des 2/3 : approbation de l'urgence, amendements des règlements et modification à la formule des championnats (PC 65)

Clubs présents : 20/21 ; Bomal (2623) est absent donc 227/232 voix

Quorum de vote : majorité simple : 114 ; majorité des 2/3 : 152

■ Allocution du Président,

■ Rapport du CP, approuvé à l'unanimité

■ Rapport des commissions :

- Compétition, coupes jeunes, coupes seniors, approuvé à l'unanimité
- Arbitrage, approuvé à l'unanimité
- Technique, approuvé à l'unanimité
- Promotion, approuvé à l'unanimité

■ Approbation des comptes

- Rapport des vérificateurs, approuvé à l'unanimité
- Vote d'un montant de 295 € pour les frais de fonctionnement, approuvé à l'unanimité

■ Rapport du groupe des Parlementaires

Approbation du travail du groupe : 215 POUR / 12 CONTRE.

■ INTERPELLATION

En conformité au PA 28, l'interpellation introduite, par le club de Chantemelle est prise en considération.

Le CP par la voix de son président répond aux différentes questions posées, à savoir.

Premièrement, sur les compétences de l'Assemblée Provinciale

- La finale des play-offs clôture-t-elle les championnats de 1^{ère} provinciale Dames et Messieurs ? **OUI**
- L'approbation des modalités d'organisation des championnats provinciaux fait-elle partie des prérogatives de l'Assemblée Provinciale ? **NON, le CP établi, comme les années précédentes, l'ébauche du calendrier pour obtenir une meilleure coordination des matches.**
- L'approbation des modalités d'organisation des play-offs fait-elle partie des prérogatives de l'Assemblée Provinciale ? **NON**
- Lors de la dernière Assemblée Provinciale, a-t-on sollicité le vote des clubs participants sur le nouveau texte proposé (voir Ordre du jour de l'AP du 19 mai 2006, point 6, texte encadré en bas de page) ? **OUI, en approuvant le rapport du groupe Parlementaires : 205/243 soit à 84,4 %**
- L'approbation des modifications du règlement des play-offs par le CDA de l'AWBB dispense-t-elle de l'approbation par l'AP ? **OUI, il est de son ressort approuvé les modifications et peut demander, comme cela a été fait, que le CP apporte certains amendements aux textes pour qu'ils respectent l'esprit et les statuts.**

Deuxièmement, sur les modalités d'application de la nouvelle disposition inscrite dans l'article PC 97

- Les modifications apportées au règlement des play-offs ont-elles été débattues lors de la réunion du Comité Provincial du 7 juin 2006 ? **NON**
- Le nouveau règlement a-t-il été approuvé par le Comité Provincial ? Si oui, à quelle date ? **OUI, Lors de la réunion du 02/10/06 – PV du groupe Parlementaires et information aux clubs, sans réaction, à part le club d'Habay via le site du CP Lux en date du 20/09/06**
- Le nouveau règlement des play-offs a-t-il été introduit auprès du Secrétariat Général endéans les 28 jours qui ont suivi l'Assemblée Provinciale, soit avant le 17 juin 2006 ? **NON, les propositions ont été transmises à Jacques Monsieur, responsable du département Compétitions ; ce dernier a souhaité les modifications qui ont été transmises aux clubs en date du 20/09/06 via le site du CP Lux. La mise à l'ordre du jour du CDA en séance du 18/09/06 du règlement couvre légitimement le retard apporté dans la communication des modifications au règlement des play-offs.**

Troisièmement, sur les exigences auxquelles doit répondre le CP Luxembourg

1. Le CP Luxembourg maintient-il qu'il est « tenu par des exigences en haut lieu » ? **OUI, le CP est composé de membres mandatés du CDA**
2. Si oui, faudrait-il considérer qu'il est placé sous la tutelle du CDA de l'AWBB ? **OUI**

Quatrièmement, sur la forme et le contenu des modifications apportées

Le CP maintient-il qu'en cas de refus de montée **des clubs** impliqués dans les play-offs, une amende égale à 250 euros sera appliquée par le Trésorier Général de l'AWBB ? **OUI**

Nous souhaitons toutefois interroger le CP sur plusieurs éléments contenus dans le règlement des play-offs 2006-2007.

1. Le document approuvé par le CDA précise-t-il l'instance chargée de trancher souverainement les cas non prévus ? **OUI (il a été constaté en séance, que les mots « par le CP » manquent sur le PV du CDA du 18/09/07.**
2. En l'absence de cette mention, peut-on considérer que l'examen des cas non prévus risque d'être entaché d'une part d'arbitraire ? **PAS DE REPONSE**
3. Les réponses apportées à nos questions par le secrétaire du CP ont-elles fait l'objet d'un examen par le Bureau du CP ou par le CP ? **OUI**
4. Les informations données au BC Sarrasins Chantemelle ont-elles été transmises aux autres clubs susceptibles de participer aux play-offs ? **OUI**
5. Le document approuvé par le CDA précise-t-il les modalités de désignation du montant en régionale en cas de désistement du vainqueur des play-offs ? **OUI**
6. La disposition mentionnée en majuscule et en gras « les clubs qualifiés pour les play-offs prennent l'engagement de ne pas refuser la montée » constitue-t-elle une disposition particulière au règlement des play-offs provinciaux (au sens de l'art. PC62, principes) ? **OUI**

Dans la mesure où l'objectif des play-offs organisés en 1^{ère} provinciale Dames et Messieurs est de désigner le champion provincial **ET** (souligné par nous) le ou les montants en 2^{ème} régionale Dames et en 1^{ère} régionale Messieurs de l'AWBB, on est en droit de distinguer d'une part la désignation du champion et d'autre part la désignation du ou des montants en régionale. Par ailleurs, la mention en caractères majuscules et gras reprise ci-dessus semble confirmer que tous les participants aux play-offs sont susceptibles d'être appelés à monter en régionale.

7. Le CP confirme-t-il cette interprétation ? **OUI**

De la même façon, aucune précision n'est apportée sur l'échéance à laquelle les équipes concernées par les play-offs doivent marquer leur accord. Le secrétaire du CP Luxembourg a formulé la demande suivante : « Réponse dans les meilleurs délais, et au plus tard pour ce vendredi soir (19h00) ».

Nous lui avons fait remarquer que « le délai de réponse mentionné est « avant la dernière rencontre de la phase classique du championnat » (et qu') il ne s'agit donc pas du vendredi soir ». Il nous a été répondu : « Le texte soumis au CDA de l'AWBB pourrait être plus précis. Le CP veillera à apporter la modification en la matière en précisant, comme cela est prévu dans d'autres règlements : « désistement à transmettre par (...) avant le lundi qui précède la dernière journée de championnat ».

Nous voyons dans cette réponse la démonstration qu'à défaut d'instance désignée pour trancher les cas non prévus, ce fut donc le seul avis du secrétaire du CP qui a prévalu. **FAUX ... La réponse sous-entendait, texte à modifier, avec l'accord de l'AP comme d'ailleurs proposé dans l'ordre du jour envoyé aux clubs.**

■ PROPOSITIONS pour la saison 2007-2008

- Modification **calendrier jeunes** – texte interne à la province « Les demandes seront traitées avant le 6ème jour calendrier qui précède la rencontre. Passé ce délai, plus aucune demande ne sera acceptée, quelles que soient les circonstances. »
Approuvé : 204 POUR / 23 CONTRE.
- Modification **calendrier seniors** : texte interne à la province « Les demandes seront traitées avant le 6ème jour calendrier qui précède la rencontre. Passé ce délai, plus aucune demande ne sera acceptée, quelles que soient les circonstances. »
Approuvé : 218 POUR / 9 CONTRE.
- Calendrier Jeunes : **reconduction de la formule** de championnat pour 2007-2008 (liste interne des têtes brûlées + maintien de la formule d'inclure dans le championnat MM, les équipes pré-poussines, poussines, benjamines et pupilles afin de permettre plus de rencontres pour les filles / !!! mixité PUM refusée) **Approuvé : 181 POUR / 46 CONRE.**
- Calendrier Jeunes : **Championnat PPM** – restauration des lancers francs (parfaire leur shoot et éviter les fautes méchantes) **Approuvé : 157 POUR / 70 CONTRE** ; vu l'approbation mitigée du point ci-dessus, **un amendement** pour instaurer un temps de jeu de 10' au lieu de 8' **Approuvé : 222 POUR / 0 CONTRE et 5 absents.**
- Calendrier Seniors : nombre d'équipes en **P1M** (planification calendrier adapté), le CP propose, dans le courant du mois de septembre, autoriser un **match supplémentaire en semaine** (mercredi 12 et 19/09) afin d'offrir plus d'élasticité dans la conception du calendrier. Les étudiants reprennent, en principe, fin septembre) **SEULS LES CLUBS CONCERNES SE PRONONCENT SUR CETTE PROPOSITION Approuvé : 9 POUR / 5 CONTRE.**
- Organisation **Assemblées Provinciales** : possibilité d'organiser deux assemblées afin de permettre une organisation plus rationnelle, application nouveau PA 39 : « *Le Comité Provincial peut organiser au maximum DEUX AP par an. Dans ce cas, la première aura lieu, au plus tard 28 jours avant la seconde AG de la saison visant l'organisation administrative de la saison suivante ; la seconde, au plus tard 28 jours avant la dernière AG de la saison.* » **Approuvé : 214 POUR / 13 CONTRE.**
- Organisation **Play-off en P1M** : en conformité au règlement corrigé par le groupe Parlementaires et qui sera soumis comme tel au Conseil d'Administration pour approbation. **SEULS LES CLUBS CONCERNES SE PRONONCENT SUR CETTE PROPOSITION.** Pour le principe des play-offs, **Approuvé à l'unanimité.**
Pour ce qui concerne la correction du règlement, le débat interviendra lors de l'AP de janvier 2008.
- Organisation **Play-off en P1D** : en conformité au règlement corrigé par le groupe Parlementaires et qui sera soumis comme tel au Conseil d'Administration pour approbation. **SEULS LES CLUBS CONCERNES SE PRONONCENT SUR CETTE PROPOSITION.** Pour le principe des play-offs, **Approuvé à l'unanimité.**
Pour ce qui concerne la correction du règlement, le débat interviendra lors de l'AP de janvier 2008.
- Organisation **P2M** : en fonction des inscriptions et de l'organisation de la compétition. **SEULS LES CLUBS CONCERNES SE PRONONCENT SUR CETTE PROPOSITION. Approuvé à 24 OUI et 1 NON.** Le CP organisera la compétition en deux séries de 14 équipes et **définira l'attribution du titre et des équipes montantes lors de l'élaboration du calendrier.**

■ ELECTIONS

Réf. PA 26 et suivants...

PA 31 Dépouillement du scrutin (modification AG 25/03/06)

5. Pour les élections provinciales : **comptabiliser, séparément**, le nombre de bulletins de votes valables, à l'exclusion des bulletins de votes BLANCS et NULS, et le nombre de votes « POUR » pour chaque candidat.

Comité Provincial,

- cooptation Eric FLOHIMONT (1500) : 213 POUR / 226 VALABLES – 1 NUL
- sortant et rééligible Luc HENIN (1334) : 215 POUR / 12 CONTRE - 227 VALABLES
- candidature Eric FLOHIMONT (1500) : 219 POUR / 8 CONTRE - 227 VALABLES

Suite à la démission de M. Armand Schmit, deux places sont vacantes au sein du CP Lux.

Groupe Parlementaires : NEANT

Trois places sont vacantes au sein du groupe provincial.

Vérificateur au compte : NEANT

■ PROCLAMATIONS des résultats (championnat 2006-2007) et récompenses

Test-match en jeunes

POM (15/05 à Rulles) : Saint-Mard – Arlon 36-53

CAM (16/05 à Fratin) : Arlon – Libramont 85-45

- (0781) RBC Pall Arlon : CAM, POM
- (0924) RUS Fratin : BED
- (1020) BC La Rulles : P1M, P1D, PUM, PPM
- (1353) BC Saint-Hubert : JUM
- (1500) Junior Arlonais : CAD, MID
- (1655) Marcassou Libramont : P2M, PUD, BEM, POD
- (2502) Rebond Musson : MIM

Remerciements adressés à Armand Schmit pour 28 ans de bons et loyaux services au sein du Comité Provincial.

■ DIVERS (ne peut, en aucun cas faire l'objet d'un vote de l'Assemblée)

- Les points « divers » devront être envoyés au préalable par écrit au secrétaire provincial et ce au plus tard le vendredi qui précède l'assemblée provinciale. Aucun « divers » soumis le jour de l'AP ne sera pris en considération.
- 1246, homologation de la salle INDSé pour PPM et POM : homologué non, dérogé oui, une solution pourrait être entrevue dans ce sens.
- 1246, enquête AWBB : 97 clubs sur 330 ont répondu ; les résultats sont toujours en attente et ce au grand regret du président. Ceux-ci devraient être présentés lors de l'AG du 16/06/07.
- 1353, PC 53 – liste à renvoyer pour rencontres coupes AWBB : maintien de la même option que la saison 2006-2007
- 1353, prévoir une organisation avec deux séries R2M et une série R1M avant le niveau de N3M : des pistes de réflexion seront envisagées avec un tour des provinces pour prendre la température.
- 1655, promotion du basket féminin dans le cadre du « défi des 2 Luxembourg » : remarque par rapport à la répartition des points
- 2201, point sur l'interpellation : ne pas négliger la vitrine qu'offre l'organisation des play-offs.
- 2201, folder « Sport Ethique » : un outil qui doit être mis à profit au sein des clubs, par la signature de cette charte.
- 2502, organisation d'une coupe pour les catégories CAM et CAD : en fonction des inscriptions qui pourront être envoyées au responsable du département.
- Saison 2007-2008 : les clubs ont jusqu'au 04 juin pour apporter les modifications, sans frais, aux inscriptions de leurs équipes dans les différentes compétitions. Une attention est transmise sur l'organisation des compétitions CAD et MID.

Séance clôturée à 23h25.

GROOS Paul – secrétaire provincial / secretariat.cplux@skynet.be